

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 9 décembre DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Étaient présents : MM. Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Christophe COPLO, Dominique LEGO, Christophe THIESSÉ,
Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Sylvie CARDONA-GIL, Catherine DUVALLET, Annick GASCHER,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM Marc-Antoine JAMET, Éric HEBERT,
Mmes Pascale DUMONTIER Brigitte ROIX,

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON,

Avai(en)t donné pouvoir :

Mme Pascale DUMONTER à M. Dominique LEGO.

M. Benoît BALUT

est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaire : Mme Sonia ROSSIGNOL, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE

9 décembre 2025

DATE DE CONVOCATION

3 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE

11 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRÉSENTS

11

PROCURATION(S)

1

VOTANTS

12

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 7

CITÉ ÉDUCATIVE : CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES 2025

Mme Maryline Deslandes, Vice-présidente expose au Conseil d'administration,

Par délibération N°25/10/03 du 1^{er} octobre 2025 et délibération n°25/11/05 du 26 novembre 2025, le CCAS a délibéré sur la répartition des crédits 2025 de la Cité Éducative.

Une subvention complémentaire de 7 836€ est proposée au CCAS de Val-de-Reuil – Service Réussite éducative :

- Les formes de l'imaginaire,

Ce projet a pour objectif de renforcer le lien social par la pratique artistique. Il encourage la confiance en soi et valorise les talents locaux. Il facilite une continuité pédagogique en intervenant avec des élèves du primaire au lycée.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **AUTORISER** M. le Président à verser cette subvention à l'établissement ci-dessus désigné.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président à verser cette subvention à l'établissement ci-dessus désigné.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'État.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES